



## Circuit Nor-Am 2023-2024

### Rétrogradation dans l'ordre de départ – enfourchage d'un piquet et poursuite du parcours (épreuves de slalom)

---

Le 30 novembre 2023

Le circuit de la Coupe Nor-Am impose désormais une sanction de rétrogradation dans l'ordre de départ pour les concurrents qui continuent le parcours après avoir enfourché un piquet en slalom. Cette sanction correspond à celle appliquée sur les circuits de la Coupe d'Europe et de la Coupe du monde.

#### RÈGLEMENT :

Tout athlète qui enfourche un piquet et poursuit sa descente sera sanctionné d'une rétrogradation de 20 rangs de départ lors de la prochaine épreuve de la même discipline à laquelle il participera. Cette sanction le suivra d'un site de compétition à l'autre, s'il y a lieu.

S'il s'agit de la dernière épreuve de la saison, une amende de 999 CHF (francs suisses) s'appliquera et sera payable au COC.

Lorsqu'un concurrent fait partie du tirage au sort, le processus se déroulera comme à l'habitude. C'est ensuite à partir du rang de départ obtenu que la sanction de rétrogradation de 20 rangs s'appliquera.

Dans une situation où un concurrent reçoit une sanction, mais ne fait AUCUNE autre épreuve pendant la saison courante, la sanction sera prise en compte et appliquée à la prochaine épreuve à laquelle il participera, même si elle a lieu au cours de la saison suivante.

#### APPLICATION DU RÈGLEMENT :

L'enfourchage d'un piquet et poursuite du parcours se définit comme étant le passage de six (6) portes ou plus après avoir enfourché un piquet. Dans le cas où l'enfourchage se produit dans les cinq (5) dernières portes avant l'arrivée et que le concurrent croise le fil d'arrivée, il appartiendra au jury de déterminer si le règlement s'applique.

La sanction n'est applicable que si la preuve de la poursuite du parcours après l'enfourchage est présentée pendant le délai de réclamations de la manche en question.

Le comité Nor-Am gèrera les sanctions qui s'appliquent à différents sites et communiquera avec le DT et COC d'une nouvelle épreuve pour l'informer de toute sanction à imposer.

Les sanctions seront consignées dans le document d'assignments des traceurs et des arbitres du circuit Nor-Am.

Tout DT qui a appliqué une sanction ou demande qu'une sanction soit appliquée à une épreuve ultérieure doit communiquer la sanction (incluant le nom de l'athlète, le code FIS, le pays, la discipline, la date et le lieu de la sanction) immédiatement après l'épreuve aux personnes suivantes :

**CANADA :** Ashlie Avoledo [aavoledo@alpinecanada.org](mailto:aavoledo@alpinecanada.org)

**ÉTATS-UNIS :** Karen Korfanta [karen.korfanta@usskiandsnowboard.com](mailto:karen.korfanta@usskiandsnowboard.com) et Chip Knight  
[chip.knight@usskiandsnowboard.com](mailto:chip.knight@usskiandsnowboard.com)

**ÉNONCÉ DE MISSION DU CIRCUIT NOR-AM :** Offrir aux skieurs de compétition aspirant à devenir des athlètes de calibre international un circuit de courses d'envergure en Amérique du Nord afin d'améliorer leurs habiletés et de prendre de l'expérience en relevant des défis d'ordre technique et compétitif pouvant leur permet de progresser vers la Coupe d'Europe et la Coupe du monde.